



# RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE ;

La priorité du mandat 2026-2032 :  
une démocratie locale et participative  
au service d'une politique climat.



 @vBiffe

**Démocratie participative :  
qui doit s'exprimer ?**



80% des Français déclarent qu'il faudrait développer les démarches de démocratie participative

alors même que 64 % pensent que "les décisions étaient déjà prises avant la réunion"...

Baromètre sur la concertation locale par Harris Interactive pour Res Publica et l'Institut pour la Concertation et la Participation Citoyenne en décembre 2016



<http://www.effetdeserretoimeme.fr/>

<https://twitter.com/EffetdeSerre76>

<https://www.facebook.com/effet.deserretoimeme/>

0672003309

Rouen juin 2026

**Résumé :** En ce début de mandat municipal et métropolitain, et forts de notre expérience de travail avec les collectivités locales, nous considérons comme essentiel que les élus enclenchent un véritable travail de renouveau et de structuration de la démocratie locale et participative.

La volonté affichée par les majorités exécutives au sein de la Métropole Rouen Normandie de porter des "politiques climat" renforce théoriquement cette exigence démocratique comme l'ensemble des documents traitant du sujet le stipule.

Quelques éléments de ce début de mandat ont suscité des inquiétudes sur cet aspect. Il nous semble donc important de réclamer une clarification de la démocratie locale et participative avant tout enclenchement de travail plus avancé sur une politique climat.

Ce contexte a exigé de nous d'enclencher un débat, que nous souhaitons fécond, sur cette exigence fondamentale qui fait de notre démocratie le seul régime viable. Cette contribution vient poser un principe et proposer des outils concrets pour atteindre cet objectif.

# UNE POLITIQUE CLIMAT EST CONDITIONNÉE À UNE DÉMOCRATIE ET UNE GOUVERNANCE PROFONDÉMENT RÉNOVÉE.

## SOMMAIRE

### A] Les principes théoriques qui structurent nos propositions.

#### B] Quelques éléments de bilan des fonctionnements de la démocratie locale et participative.

- B.1] Le mauvais exemple de la côte Sainte Catherine et de la rue Annie de Pène.
- B.2] Un exemple à suivre : les concertations sur les politiques cyclables.
- B.3] Un CDD (Conseil de Développement Durable) qui ne remplit pas son rôle.
- B.4] Valorisation du travail des associations : Oasis Urbaines, Forêt du Madrillet, Place de la Haute Vieille Tour.

#### C] Renforcer le rôle et l'efficacité des corps intermédiaires.

- C.1] Définition de la réalité du corps intermédiaire.
- C.2] Des Conventions de Participations.
- C.3] Les outils opérationnels nécessaires à la structuration de cette démocratie.
  - C.3.A] Un espace documentaire open data et un salarié dédié à l'aiguillage lors de recherches.
  - C.3.B] Un réseau social dédié d'information et de co-production, sur internet
  - C.3.C] Un salarié métropolitain chargé des réponses aux associations.
  - C.3.D] Une maison de la citoyenneté qui servirait d'école d'engagement, outil de travail pour les citoyens souhaitant devenir acteurs participatifs de la démocratie.
  - C.3.E] La mise en place d'une typologie de concertations.
  - C.3.F] La mise en place d'aide technique sur l'utilisation des outils numériques dans la vie interne des corps intermédiaires et sur la communication extérieure.
  - C.3.H] Penser à un comité de participation qui soit un comité de pilotage ouvert.
  - C.3.I] La phase de diagnostic partagé obligatoire pour chaque concertation importante.
  - C.3.J] Permettre la saisine du conseil métropolitain par des acteurs de la société civile.

#### D] L'évolution du Conseil Consultatif de Développement.

- D.1] Une réflexion en interne au CCD visant à une restructuration dans un objectif d'autonomie et de participation.
  - D.1.A] créer un collège habitant et un collège convention citoyenne du CDD.
  - D.1.B] Les outils.
- D.2] Nos propositions en termes de conseils de co-production et de consultation.
  - D.2.A] Un conseil de la co-production participative composé des corps intermédiaires.
  - D.2.B] Une agora métropolitaine qui permette l'information, la formation et la participation consultatives des grandes orientations et des grands projets du territoire.

#### E] Conclusion et stratégie.

## **UNE POLITIQUE CLIMAT EST CONDITIONNÉE À UNE DÉMOCRATIE ET UNE GOUVERNANCE PROFONDÉMENT RÉNOVÉES.**

Au niveau planétaire, la situation d'urgence provoquée par le réchauffement climatique fait peser des menaces vitales à l'échelle de l'humanité tout entière. L'intérêt général de l'humanité est bien d'agir pleinement pour lutter contre ce réchauffement climatique.

Pourtant, face à cet enjeu gigantesque, depuis des décennies, malgré une prise de conscience de plus en plus importante des populations, force est de constater que les progrès ne sont pas à la hauteur de ces enjeux. La force des intérêts privés, les dérégulations économiques, les politiques du court terme, l'ignorance, et bien d'autres facteurs encore, l'emportent sur l'intérêt général de l'humanité.

Nos sociétés évoluent aussi de façon structurelle face à l'émergence des outils numériques qui viennent impacter directement le fonctionnement démocratique avec des effets excessivement divers portant des potentiels de développement démocratique intéressants mais aussi des zones de régression et d'inquiétude démocratique. Face à ces enjeux, il est absolument nécessaire de développer de la formation, de la connaissance, afin de solliciter les capacités de réflexion des citoyens pour qu'ils construisent leur propre esprit critique.

Nos sociétés vivent également une évolution structurelle autour des valeurs de la connaissance scientifique, sociale, économique. En effet, une partie minoritaire de la population, via la caisse de résonance des réseaux sociaux et dans des phénomènes claniques se montre particulièrement agressive dans sa remise en cause des fondements de la recherche scientifique, sociale, économique... Même si la majeure partie de la population est encore aujourd'hui en confiance vis-à-vis de la connaissance, du savoir et des sciences donc, cette minorité qui émerge, dans une forme de mimétisme du « trumpisme » aux États-Unis, doit être endiguée par l'éducation, le débat intellectuel, l'esprit critique afin de redonner ses lettres de noblesse au savoir.

Pour sauvegarder le système démocratique qui est pour nous la seule option, il faut mettre tout en œuvre réellement, volontairement, sincèrement pour que celui-ci fonctionne de façon optimale car c'est

la seule manière d'obtenir l'adhésion de la population à un mode de vie compatible avec la préservation de l'environnement.



### **A] Les principes théoriques qui structurent nos propositions.**

Une démocratie renouvelée et réellement participative est une condition sine qua non de la réussite d'une politique climat. C'est pourquoi à l'entame de ce nouveau mandat local 2026-2032, la priorité est de construire une démocratie efficiente. Les propositions que nous formulons sont très concrètes. L'objectif de ce renouvellement est de permettre d'améliorer la connaissance citoyenne sur le fonctionnement des collectivités locales, d'améliorer la pertinence des projets structurants par la co-production avec les usagers et de rendre plus fluide les relations entre les élus, les corps intermédiaires et les citoyens. La multiplication des espaces d'échanges entre les pouvoirs publics et les citoyens participe à une plus grande inclusion de ces derniers dans le débat public et permet une adhésion à un projet commun.

Nous insistons principalement sur l'importance de s'appuyer sur les corps intermédiaires que sont les chambres consulaires, les institutions partenaires des collectivités, les syndicats, les groupements d'entrepreneurs et de commerçants, les conseils de quartiers et les associations... Nous sommes des acteurs de la vie locale souvent bien outillés pour comprendre les enjeux et élaborer des solutions, et nous avons aussi un taux de confiance important parmi la population.

Parmi les principes théoriques qui viennent structurer le fonctionnement d'une démocratie locale et participative, il nous semble important de rappeler un élément, qui même s'il est connu de tous, doit être intégré en permanence à l'ensemble de nos réflexions. Il est bien évidemment question des outils numériques. Ces outils ont révolutionné nos vies. Nos sociétés participent à une certaine forme de désinformation, voire de manipulation des données, mais les espaces numériques sont aussi des lieux de d'information et de débat pour nombre de nos concitoyens. Ces nouveaux liens virtuels qui se tissent entre les habitants sont finalement positifs si on arrive à leur donner du sens commun. Nous souhaitons ainsi appuyer ce renouveau démocratique sur ces outils qui permettent de favoriser le travail collaboratif, le débat d'idées, la connaissance des données. L'ensemble de ces outils doit être rendu plus ergonomique pour leurs utilisateurs. Il doit être aussi vecteur de développement de la démocratie locale et participative dont il constitue un socle absolument essentiel.

Un des autres principes essentiels dont nous aimerions voir devenir une boussole pour les collectivités locales, est beaucoup plus anachronique. Il consiste en un concept qui tient dans une maxime : « ne plus faire perdre de temps aux citoyens engagés sous forme de corps intermédiaires ». En effet, si on veut valoriser la démocratie locale et participative, les citoyennetés actives, dans une société dont le rapport au temps est toujours plus contraint, chaque action de démocratie locale et participative devrait être réfléchi sous ce prisme de l'optimisation de notre temps. Ce questionnement : « est-ce que notre action fait gagner ou fait perdre du temps au corps intermédiaires ? » nous paraît être une entrée certes originale mais prometteuse en matière de dynamique car nos structures évoluent dans des espaces-temps excessivement contraints.

Une démocratie rénovée et réellement participative, c'est l'ADEME qui en parle le mieux dans un rapport de 2016 : *"Plus que d'autres démarches d'organisation de l'action publique locale, les actions de transition énergétique nécessitent une gouvernance politique qui combine à la fois un engagement fort du président de la communauté et du vice-président en charge de ces sujets, une association de tous les services, une mobilisation des différents partenaires, une prise en compte des aspirations des habitants. Comparées à d'autres politiques plus anciennes, plus établies, les politiques climat-air-énergie sont en effet*

*déliçates à définir et à mettre en œuvre. Elles exigent de l'innovation, de l'audace et beaucoup de concertation pour faciliter l'élaboration de réponses combinant des recettes éprouvées à des politiques plus expérimentales."*

Dans les propositions que nous présentons dans ce texte, nous dissociérons la co-production principalement menée avec les corps intermédiaires et la consultation grand public que nous avons nommée agora.

La situation d'urgence environnementale, qui fait peser des menaces vitales sur notre planète à travers le réchauffement climatique, met en exergue la nécessité d'action dans un cadre d'intérêt général puisqu'il s'agit de protéger les générations futures.

## **B] Quelques éléments de bilan des fonctionnements de la démocratie locale et participative.**

### B.1] Le mauvais exemple de la côte Sainte-Catherine et de la rue Annie de Pène.

La concertation sur la rue Annie de Pène fut le premier épisode d'une séquence qui était assez parlante de ce qu'il ne faut pas faire en matière de démocratie locale et participative. En effet, la ville de Rouen a mis en place une concertation avec les seuls les habitants de la rue, négligeant totalement les fonctions urbanistiques d'un territoire, c'est-à-dire oubliant l'intérêt général de la communauté métropolitaine au profit des seuls riverains. Nous nous refusons à opposer les habitants entre eux, et c'est pourquoi nous considérons que ces phases de démocratie locale et participative, doivent absolument regrouper les habitants riverains, les habitants plus les éloignés, et les associations thématiques mais aussi les commerçants et comme nous l'avons expliqué précédemment l'ensemble des corps intermédiaires. L'aménagement issu de cette concertation sur la rue Annie de Pène fut le résultat du périmètre de concertation : ce fut une rue qui n'intégra aucunement les cyclistes arrivant des plateaux Ouest, avec une place prédominante laissée aux voitures comme le montrent les comptages de flux routiers avec des augmentations de près de 40 % de la circulation en quatre ans.

La concertation menée par la métropole, cette fois, sur le projet de valorisation de la côte Sainte-Catherine, fut conduit de façon plus participative, mais c'est bien dans l'attitude des élus que c'est joué la dégradation de la qualité de concertation. En effet, les demandes faites par les participants de temps

d'échanges techniques avec les services ne fut pas suivi d'effet malgré des accords de principe. Puis les engagements pris en concertation furent non respectés, et pire encore certains aspects comme la destruction des espèces protégées ne fut jamais présentée en concertation. De même, le sujet du stationnement dans le massif forestier fut traité lors des phases de concertation de façon excessivement contradictoire avec un flou entretenu de façon à laisser les élus faire comme ils le souhaitaient.

### B.2] Un exemple à suivre : les concertations sur les politiques cyclables.

Nous voudrions aussi traiter un exemple positif concernant la démocratie locale et participative, celui mené sur les politiques cyclables qui ont donné lieu à des documents préalables de cadrage du fonctionnement de la concertation, qui ont permis aux acteurs de pouvoir anticiper les calendriers, les contenus et de définir la place de chacun des acteurs.

Deuxième avancée à souligner et à reproduire, l'ensemble des documents sont toujours envoyés en amont des réunions ce qui permet aux participants de s'appropriier les contenus traités lors de la réunion, de mener un travail de confrontation avec les autres membres des associations afin de construire des avis plus éclairés et éventuellement de façon anticipée, et à mettre les remarques les critiques ou les propositions par écrit.

Ce système permet d'améliorer la qualité des réunions car le fait de découvrir des documents pendant une réunion génère potentiellement des incompréhensions, des réactions plus virulentes que lorsque les documents se donnent en amont. Enfin, des comptes-rendus sont rédigés par les services de la métropole ce qui permet d'avoir une trace et éventuellement d'amender ces comptes-rendus par l'une des positions des acteurs de la concertation.

### B.3] Un CDD (Conseil de Développement Durable) qui ne remplit pas son rôle.

Le conseil de développement durable dans sa version de 2020 est un outil qui s'est montré bien moins efficient que par le passé. En effet, la participation s'est délitée peu à peu au cours du mandat, notamment dans les représentations issues des sphères économiques et institutionnelles, laissant peu à peu les associatifs entre eux. Cette situation n'est pas satisfaisante, ce genre d'outil de démocratie locale et participative se doit d'être pluraliste et de permettre la rencontre d'acteurs de la société civile qui

soient différents. C'est une sorte de biodiversité démocratique qu'il faut construire et promouvoir afin de permettre aux différents acteurs de s'enrichir par la confrontation aux spécificités des autres acteurs.

Ce constat que nous posons revêt plusieurs types de raison. La première, que nous avons toujours dénoncée, est celle de la réduction du nombre de structures participantes qui nous a semblé être une erreur puisque le taux de participation des structures s'applique sur un volume total. En diminuant le nombre maximum de membres, on diminue le nombre de participants réels aux séances.

La seconde raison tient dans un manque de dialogue, de débat, lié aux règles mises en place, qui nous ont semblé être surdéterminées par la crainte d'échanges virulents, ce que nous jugeons infondé, et qui a amené par exemple à une limitation des prises de parole, voir même de refus de donner la parole lors de certaines réunions, ou de limiter le temps de parole à deux minutes ce qui sur des sujets complexes ne peut pas être satisfaisant pour des acteurs maîtrisant les dossiers.

La troisième raison est l'illisibilité des séances du Conseil de Développement Durable. Nous avons eu des séances sur le stationnement où nous travaillions en ateliers en collant des gommettes sur un plan, puis des séances par exemple sur le SCOT-AEC sur des visions stratégiques de très long terme, puis des séances excessivement techniques sur la mise en place de l'indicateur de la qualité écologique territoriale EMIQATEN de la métropole. En définitive, nous avons du mal à déterminer à l'avance à quels types de séances nous allons avoir affaire. On pourrait traduire ce sujet en parlant d'illisibilité de la typologie en matière de démocratie locale et participative au sein du CDD. Ce phénomène engendre des descriptions et des frustrations sur les séances ce qui va entraîner un manque de motivation et certainement par lien de causalité, la désaffection dont nous parlions dans la partie constat du fonctionnement du CDD.

#### B.4] Valorisation du travail des associations : Oasis Urbaines, Forêt du Madrillet, Place de la Haute Vieille Tour.

Nous avons aussi à travers les trois exemples suivants : les oasis urbaines, le dossier de la forêt du Madrillet et la transformation du parking de la place de la Haute Vieille Tour en jardin public, pu constater que les apports par les associations étaient niés par de nombreux élus, quelque soit leur groupe politique d'origine. Nous avons pu assister à des communications d'élus, que nous ne souhaitons pas stigmatiser personnellement, qui sur ces dossiers spécifiquement ont totalement oublié de citer le travail des

associations qui ont été soit à l'initiative, soit on servit de catalyseur à ces dossiers. Le problème n'est pas le manque de reconnaissance, mais plutôt l'occasion manquée de promouvoir auprès de nos concitoyens l'action organisée par les citoyens engagés dans les associations. Ces dossiers auraient pu être l'occasion de mettre en valeur le travail collectif, solidaire, d'innovation de la part des associations, l'engagement citoyen, pourtant recherché par les collectivités. Nous considérons donc que c'est une sorte de témoin d'une erreur au vue de la nécessité de promouvoir la citoyenneté active de la part des politiques de ne pas spécifier les résultats positifs de l'engagement citoyen.

## **C] Renforcer le rôle et l'efficacité des corps intermédiaires.**

### C.1] Définition de la réalité du corps intermédiaire.

Les corps intermédiaires correspondent à un niveau d'organisation des citoyens : ce sont des formes d'organisation collectives qui par nature produisent des avis ainsi que des propositions élaborées collectivement. Elles permettent de mieux structurer les avis des citoyens, mais elles ne se substituent pas à l'expression individuelle de chacun.

Les corps intermédiaires, reconnus par la métropole, le seraient par la signature de conventions de participation bilatérales qui permettraient l'accès aux outils décrits en annexe 2, consacrée à leur descriptif.

Les citoyens, au-delà de leur rôle d'électeurs, pourraient s'investir dans un premier niveau d'intensité en s'engageant dans l'agora, ou bien dans un niveau d'engagement supérieur en intégrant des structures composant les corps intermédiaires.

Il nous semble important de préciser à ce niveau d'avancée du descriptif de projet que les choix de corps intermédiaires doivent se faire sur des bases d'activité et non pas de clanisme ou de proximité politique. On pourrait imaginer que ce soit d'ailleurs une sélection qui ne revienne pas au pouvoir politique mais que ce soit des choix faits par les corps intermédiaires eux-mêmes.

En annexe 1, nous avons regroupé des éléments théoriques et historiques permettant d'entrer dans le sujet des corps intermédiaires.

### C.2] Des Conventions de Participations.

Au cours des précédents mandats municipaux, nous avons pu constater que les types de concertations étaient très variables. Grâce au Conseil Consultatif de Développement (un outil intéressant mais qui mériterait plus de moyens humains et techniques pour mieux fonctionner) et aux réunions techniques avec les services, les conditions de participation des associations ont été améliorées par rapport à l'époque de la CREA et de la CAR. Ce n'était guère difficile vu le niveau de concertation excessivement faible qui avait cours à ces époques. Néanmoins nous avons pu, notamment à l'occasion de la concertation sur T4, comme sur le dossier de la Côte Sainte Catherine, ou encore sur l'aménagement du Pont Corneille, nous apercevoir que la concertation était quelque peu "oubliée" quand elle pouvait être gênante pour les élus, ce qui ne fait qu'aggraver les conflits à l'issue des travaux ou des dossiers déposés d'ailleurs. C'est pourquoi nous considérons qu'il faut inscrire dans des conventions les échéanciers de concertations, les éléments soumis à la concertation (descriptif avant-projet, plans, budgets...) mais aussi des dispositifs de questions-réponses entre les associations et la collectivité afin de "désencombrer" les phases de restitution et "dépassionner" certains rendus de projet. A cette fin, la création d'un poste de salarié dédié aux relations aux associations ayant comme objet la protection de l'environnement se justifierait. De plus, des conditions de médiatisation des contributions des associations devraient être inscrites et signées dans ces conventions.

La signature de ces conventions permettrait d'accéder aux espaces documentaires open data et au réseau social de concertation.



### C.3] Les outils opérationnels nécessaires à la structuration de cette démocratie.

#### C.3.A] Un espace documentaire open data et un salarié dédié à l'aiguillage lors de recherches.

Le terme "Open Data" ou **Lieu de Ressources Citoyennes Numériques** désigne des données auxquelles tout le monde peut accéder pour les utiliser ou partager. Les critères essentiels de l'Open Data sont la disponibilité, la réutilisation, la distribution, et la participation de tous. Il s'agit là de la définition donnée par l'Open Knowledge Foundation en 2005.

- **Disponibilité et accès** : Les données doivent être pleinement accessibles, moyennant un coût de reproduction raisonnable. De préférence, elles se téléchargent sur Internet. La forme doit être confortable et modifiable.
- **Réutilisation et redistribution** : Les données doivent être fournies sous des conditions permettant la réutilisation et la redistribution, incluant le mélange avec d'autres ensembles de données.
- **Participation de tous** : Tout le monde doit être en mesure d'utiliser, de réutiliser et de redistribuer les données. Il ne doit y avoir aucune discrimination concernant les fins d'utilisation, ou contre des personnes ou des groupes. Par exemple, des restrictions non commerciales qui empêchent l'utilisation commerciale, ou les restrictions d'usage à certains secteurs, ne sont pas compatibles avec l'Open Data.

Ces trois critères sont l'essence de l'Open Data ou **Lieu de Ressources Citoyennes Numériques**, car ils autorisent l'interopérabilité qui désigne la capacité de différentes entreprises ou systèmes à travailler ensemble. En l'occurrence, l'interopérabilité est la capacité de mélanger différents ensembles de données.

Dans ce contexte de défiance généralisée, la politique d'open data ou **Lieu de Ressources Citoyennes Numériques** constitue un nouvel élan pour la démocratie, à condition bien entendu de s'en saisir correctement. Elle offre de nouvelles voies aux individus pour vivre pleinement leur citoyenneté, par la participation à l'action publique et son suivi, et impose aux acteurs publics de rendre compte de leurs actions d'une façon plus transparente.

Nous considérons qu'il est tout aussi nécessaire d'ouvrir un **Lieu de Ressources Citoyennes Numériques pour les corps intermédiaires** qui doivent être en situation de co-production dès l'Avant-Projet, avec un niveau de documents plus avancé comme des documents de travail, plans, revues documentaires afin de répondre à l'objectif de co-production citoyenne.

L'ensemble de ces services numériques doit être doté d'un coordinateur afin d'aider les citoyens et autres corps intermédiaires à "naviguer" plus efficacement. Le temps de recherche d'information est souvent très long et vient s'ajouter à celui de la compréhension des dossiers ainsi qu'à leur analyse.

### *C.3.B] Un réseau social dédié d'information et de co-production, sur Internet*

La création d'un réseau social d'information et de co-production pourrait permettre à tous les corps intermédiaires d'échanger en toute transparence avec les élus et entre eux, sur les projets en cours afin d'éviter que des débats préalables à la réalisation des projets se fasse en grand public. Ce réseau social comprendrait une clause de confidentialité des échanges et une charte de bon comportement. Un modérateur pourrait en être le garant.

### C.3.C] Un salarié métropolitain chargé des réponses aux associations.

En complément de la mise en place de convention, la création d'un poste transversal en charge de la concertation avec les associations serait absolument nécessaire afin d'avoir une porte d'entrée pour des réponses concrètes en matière de dossiers ou projets métropolitains. Trop souvent, lors du mandat écoulé, des courriers sont restés sans réponse pendant de longs mois... Un système de traçabilité et de suivi des courriers intégré aux conventions de concertations semble être un outil judicieux.

Cet aspect pourrait paraître anecdotique mais c'est un vrai frein à la dynamique de citoyenneté. La démobilisation est bien réelle lorsqu'en réunion d'une association, les membres attendent une réponse, certains membres peuvent se décourager et considérer cela comme du mépris. Or une politique climat qui fonctionne, ce sont aussi des citoyens qui se mobilisent.

### C.3.D] Une maison de la citoyenneté qui servirait d'école de l'Engagement, outil de travail pour les citoyens souhaitant devenir acteur participatif de la démocratie.

Au cœur de Rouen et de sa métropole, nous pensons qu'il faudrait lancer une étude afin de créer une maison de la citoyenneté active qui serait un lieu qui regrouperait toute une série de services facilitant l'engagement citoyen en levant les freins que rencontrent nos concitoyens . Ce genre d'outil à destination du grand public pourrait par exemple, travailler à rendre plus citoyen sur les cibles particulières comme les jeunes ou les mamans solo avec enfants, ou tout autre public de façon à pouvoir permettre, par exemple, la tenue de réunions en offrant des services de garde d'enfants, de facilitateur de vie pour rendre plus attractif la participation citoyenne. Ce travail devrait être mené dans le cadre de l'éducation populaire, c'est-à-dire qui s'adresse à toutes les catégories sociales de la société en s'appuyant sur des études de besoin pour attirer le plus grand nombre, une sorte d'université populaire mais tournée vers exercice de la citoyenneté.

### C.3.E] La mise en place d'une typologie de concertations.

Nous pensons que la métropole devrait instaurer une typologie de concertation afin de leur apporter une lisibilité importante pour l'ensemble des acteurs, créant ainsi une sorte de référentiel qui décrive les durées de ces concertations, les conditions exactes de leur organisation, autour par exemple du

nombre de réunions, les attendus de l'institution en terme de retour sur des arbitrages, les types de participants, les grandes étapes, les dates d'arbitrage des élus... En résumé toute une série de critères qui viendraient décrire chaque concertation et la ranger dans une typologie particulière. À titre d'exemple nous pourrions imaginer une concertation A qui est une sorte de réunion d'information, une forme minimale d'information de la population. Dans une version plus développée nous pourrions aller jusqu'à une autre forme de concertation qu'on pourra appeler X par exemple qui soit une concertation sur deux ans, avec des ateliers, avec des réunions publiques, des points d'étapes d'arbitrage qui soit par exemple la plus complexe des concertations.

Cette typologie permettrait à tous les acteurs d'avoir donc une lisibilité du déroulé de cette concertation, de décider en pleine conscience de la participation, ou pas de sa structure et de pouvoir y associer les membres de sa structure en ayant une juste lisibilité de ce qu'il va être demandé à chaque acteur.

### *C.3.FJ La mise en place d'aide technique sur l'utilisation des outils numériques dans la vie interne des corps intermédiaires, et sur la communication extérieure.*

La montée en puissance des outils numériques à la fois de communication comme les réseaux sociaux, les sites Internet et les regroupements de mails par exemple mais aussi les outils internes à la gestion des associations comme les messageries ou les zones de stockage des gros fichiers, les zones de débat et de co-constructions de dossier ou d'écriture participative de documents, nécessitent un accompagnement du milieu associatif afin qu'ils puissent progresser et ne pas être soumis au risque de fracture numérique. Nous considérons que c'est l'un des rôles de la collectivité locale métropolitaine que de permettre le développement des compétences et des usages au sein du milieu associatif pour être plus efficace et plus en phase avec ce monde qui se transforme. Cela pourrait prendre la forme par exemple de formation à destination des associations sur les différents types d'outils, mais aussi pourquoi pas des marchés moins chers pour accéder à des outils de communication auprès d'agences de communication locale mais aussi peut-être des formations moins chères que celle du marché dont une part pourrait être prise en charge par la collectivité. Pour résumer, il s'agit d'essayer d'améliorer globalement le savoir-faire du milieu associatif en matière de compétences numériques.

### C.3.G] Gratuité des salles de réunion pour les associations du CDD.

Nous proposons aussi que pour faciliter la prise d'initiative d'organisation de réunions de la part des acteurs du conseil de développement durable, une gratuité totale soit permise pour toutes les structures membres du CDD quant à l'occupation de salles accueillant du public de la Métropole ou de la ville de résidence ou de travail, pour des réunions diffusables en ligne ou des réunions traditionnelles uniquement en présentiel. Nous pourrions aussi imaginer une convention qui lie la métropole et les communes d'une part et les membres du CDD d'autre part, afin de favoriser l'accès aux salles de réunion dans les communes à un tarif qui resterait à déterminer mais qui pourrait être préférentiel avec une partie prise en charge par la métropole, permettant ainsi d'améliorer l'attractivité de ce genre de dispositif.

### C.3.H] Penser à un comité de participation qui soit un comité de pilotage ouvert.

Nous pensons qu'il faut mener une réflexion sur l'ouverture des comités de pilotage à la participation des riverains et des associations sous une forme organisée. Nous considérons qu'il faudrait envisager la création d'une structure nouvelle qui pourrait être par exemple un comité de participation pour laisser le comité de pilotage aux élus ou générer des comités de pilotage ouverts sur certaines réunions si les élus souhaitent garder des temps spécifiques réunissant les élus et les services des collectivités locales référentes. Peu importe que le nom de la structure. Ce qui est effectivement important c'est de pouvoir permettre de mettre en place des structures alliant débat général et informations techniques sur certains de dossier.

### C.3.I] La phase de diagnostic partagé obligatoire pour chaque concertation importante.

Nous souhaiterions que la phase de diagnostic partagé soit systématisée lors des concertations de niveau important. Évidemment il faudrait déterminer ce niveau pour obtenir cette obligation de réaliser une phase de diagnostic partagé avec les acteurs de la concertation. Cette phase de diagnostic partagé consiste en l'élaboration d'un document sur les données scientifiques économiques et sociales de mobilité juridique, les invariants en quelque sorte d'un projet. Ce document devrait être ensuite approprié par l'ensemble des acteurs avant toute forme de définition des projets. C'est une forme d'audit des capacités des besoins d'un territoire ou d'une population touchée par le projet.

### C.3.JJ Permettre la saisine du conseil métropolitain par des acteurs de la société civile.

Nous souhaiterions que la métropole puisse mettre en place un droit de saisine du conseil métropolitain, basé sur une procédure pétitionnaire, qui serait donc amené à débattre puis à voter sur une question ou un projet sur la base d'une mobilisation citoyenne. Il s'agirait donc d'un droit de saisine de la part des acteurs de la société civile dont il faut évidemment déterminer les conditions exactes d'activation en concertation avec les élus, avec les institutions, en étudiant les aspects juridiques de ce genre de proposition.

### **D] L'évolution du Conseil Consultatif de Développement.**

Pendant la campagne des municipales, nous avons pu constater un certain nombre de propositions de candidats sur les évolutions de l'organisation de la démocratie locale et participative au niveau de la Métropole Rouen Normandie. Dans une démarche, qui rechercherait à promouvoir la cohérence, l'autonomie et la responsabilité, c'est le Conseil Consultatif de Développement qui devrait être l'acteur de son propre changement quitte à soumettre quelques scénarii au conseil Métropolitain qui arbitrerait et validerait les évolutions.

#### D.1] Une réflexion en interne au CCD visant à une restructuration dans un objectif d'autonomie et de participation.

En s'appuyant sur l'expérience accumulée depuis 2010, date de création du Conseil Consultatif de Développement, et donc en mettant en capacité d'évaluation et de réflexion tous les membres de ce conseil, en autonomie vis-à-vis du pouvoir politique, une méthodologie de "constituante" pourrait permettre au CCD de proposer d'autres structurations et d'autres modalités de fonctionnement pour une démocratie locale et participative plus efficiente et attractive. Nous proposons concrètement une démarche globale et complète visant à analyser les besoins et les outils.

#### D.1.A] créer un collège "habitants" et/ou un collège convention citoyenne au sein du CDD

À l'instar d'autres métropoles comme la Métropole du Grand Paris ou la Métropole Aix-Marseille Provence qui a fait évoluer son fonctionnement, nous souhaitons voir intégrer un collège habitants au sein du

conseil de développement durable afin de favoriser l'écoute et les échanges entre les corps intermédiaires présents au CDD et les citoyens. En effet, il nous apparaît important que les corps intermédiaires puissent apporter une expertise et une vision plus globale des enjeux permettant le dépassement des intérêts particuliers, grâce à leurs expertises, tout en étant à l'écoute et en prenant en considération les aspirations citoyennes.

En outre, cela permet de limiter le monopole de certains élus et techniciens sur la définition du bien commun territorial, et de faire en sorte que le conseil de développement constitue bien un outil de démocratisation en vue de l'élaboration d'un véritable projet partagé avec la société civile et ses représentants.

### *D.1.B] Les outils*

Cette intégration du collège habitant suppose une formation de ses membres pour leur permettre d'appréhender au mieux la complexité des sujets abordés et éviter une désaffection progressive. Pour encourager la participation de ces habitants au sein de ce collège, on pourrait imaginer l'aménagement d'un mode de garde pour les parents solos par exemple.

### *D.2] Nos propositions en termes de conseils de co-production et de consultation.*

Notre contribution au débat public propose d'ores et déjà deux niveaux de travail à savoir la co-production et la consultation, qui devront s'articuler et s'incrémenter. La nécessité de travailler à ces deux niveaux en co-production et en consultation, est liée à la complexité de la chose publique qui impose une certaine expertise lorsque l'on rentre dans le "faire". Cette solution, c'est aussi permettre une progressivité pour chaque citoyen dans les phases d'appropriation de la chose publique. C'est aussi un moyen de renforcer les corps intermédiaires et de les obliger à faire œuvre d'élaboration collective en leur sein.

### *D.2.A] Un conseil de la co-production participative composé des corps intermédiaires.*

Cette instance serait le cœur de co-production, elle serait constituée des chambres consulaires, d'institutions partenaires des collectivités, de syndicats, de groupements d'entrepreneurs et de

commerçants, des conseils de quartiers et des associations. Cette liste n'est pas exhaustive. Les nominations ou retraits seraient décidés par ces corps intermédiaires eux-mêmes puis donneraient lieu à l'établissement d'une convention de participation.

Son objectif serait d'organiser et de mutualiser la co-production des projets dès les phases de définition stratégique, d'élaborer des instructions précises afin de faciliter la compréhension par tous pour des échanges enrichissants. Son fonctionnement serait orienté vers un travail en commissions en lien avec les délégations des Vice-Présidents, avec des temps de mutualisation inter-commissions.

Les conclusions, avis, propositions ne seraient acceptées que sous forme écrite afin de pouvoir permettre un véritable suivi sur tout le déroulé d'un projet, de sa genèse à sa définition précise. Les élus auraient évidemment accès à toutes ces productions qui se veulent aussi des outils d'aide à la décision.

*D.2.B] Une agora métropolitaine qui permette l'information, la formation et la participation consultative des grandes orientations et des grands projets du territoire.*

***Agora : « Dans la cité grecque, lieu où à l'origine, se réunit l'assemblée des citoyens, puis qui devient la place principale de la cité : centre politique, économique, religieux autour duquel se range une partie des édifices publics. » (définition CNRTL)***

Cette instance regrouperait les élus, les services, le conseil de co-production et serait ouverte au public sur la base du volontariat conçu comme une sorte d'engagement citoyen sur une période 2 ans renouvelable. L'Agora pourrait être à géométrie variable, d'une dimension géographique plus petite que la totalité du territoire métropolitain par exemple au niveau communal.

Cette instance aurait plus un rôle de consultation aux moments décisifs de l'élaboration d'un projet, des étapes importantes des présentations. Globalement les débats seront plus ouverts que l'instance de co-production.

## **E] Conclusion et stratégie.**

Ce document est une initiative qui vise à lancer rapidement une véritable action de la Métropole Rouen Normandie afin de déboucher sur des procédures et des outils et gagner en efficacité sur notre territoire. C'est un pari qui veut faire du savoir une acquisition progressive et l'élément central de la

démocratie, reléguant l'avis simple et non étudié à ce qu'il est : de la discussion. Notre démocratie doit vite se renouveler et combattre l'obscurantisme qui atteint un certain nombre de citoyens, en aidant les citoyens engagés pour leurs territoires.

Nous souhaitons partager ces idées avec le plus grand nombre, et avant tout avec les élus, en ce moment où beaucoup d'acteurs du territoire préparent le monde d'après, qui se doit d'abord d'être démocratique, de haute qualité participative, de proposer des procédures claires, de fluidifier le fonctionnement des collectivités locales et d'améliorer la représentation qu'ont les citoyens de la Métropole Rouen Normandie.

## Annexe 1.

A propos de Tocqueville dans cet article de Pierre Rosenthal :

"<http://www.constructif.fr/bibliotheque/2011-11/les-corps-intermediaires-et-la-question-du-jacobinisme.html?>" <http://www.constructif.fr/bibliotheque/2011-11/les-corps-intermediaires-et-la-question-du-jacobinisme.html?>.

Dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, publié au mitan du XIX<sup>e</sup> siècle, Tocqueville a cherché à démontrer que cette hostilité aux corps intermédiaires, loin de permettre une rupture avec un passé « gothique », avait au contraire conduit à poursuivre l'œuvre d'un Ancien Régime aspirant à imposer sa loi en érigeant un État omnipotent régissant sans encombre une société civile atomisée, inorganisée et asservie. L'auteur de *De la démocratie en Amérique* a gravé dans le marbre du sens commun les expressions canoniques de cette vulgate. On a, depuis, mille fois stigmatisé un pouvoir central « parvenu à détruire tous les pouvoirs intermédiaires », apparaissant « comme le seul ressort de la machine sociale, l'agent unique et nécessaire de la vie publique », ayant fait en sorte « qu'entre lui et les particuliers, il n'existe plus rien qu'un espace immense et vide ». La référence à une « tradition jacobine » s'est plus tard imposée dans le langage courant pour résumer ce vieux travers français. Le jacobinisme ou le démon de la centralisation : le constat a été décliné dans toutes les langues ; celles des essais, des sommes universitaires ou des pamphlets, mais aussi des programmes électoraux comme des propos de tribune.

Toujours à propos des corps intermédiaires : "<https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2016-1-page-5.htm>" <https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2016-1-page-5.htm> :

« Lors de la campagne présidentielle de 2012, Nicolas Sarkozy avait dénoncé à plusieurs reprises les corps intermédiaires, qui faisaient, selon lui, « écran entre le peuple et le gouvernement » et les avait accusés « d’immobilisme ». Ces propos avaient provoqué certaines polémiques, y compris au sein de son propre camp politique ; ainsi, le sénateur UMP Jean-Pierre Raffarin avait, au contraire, souligné la nécessité des corps intermédiaires pour la bonne santé de la République. Ce débat est en tout cas révélateur de l’ambivalence des corps intermédiaires et du flou qui les entoure.

En effet, si, pour Montesquieu, les corps intermédiaires sont les garants de la liberté et si Tocqueville préconisait de restaurer les corps intermédiaires comme d’ailleurs Durkheim qui souhaitait la mise en place, pour garantir la cohésion sociale, de groupements professionnels ou « corporations de métiers rénovés, l’assimilation qui est parfois faite entre les corps intermédiaires et le corporatisme de Vichy ou des États autoritaires a pu les discréditer ou, tout au moins à certains moments, en donner une image négative. »

## Annexe 2.

*Ci dessous un projet rédigé par l'association Sabine et que nous souhaitons soumettre à la métropole comme base de discussion.*

### *Projet de*

#### CONVENTION entre la METROPOLE ROUEN NORMANDIE et SABINE;

Convention entre

La métropole Rouen Normandie, représentée par XXXXXXXXXXXX dont le siège est au 108, 108 Allée François Mitterrand

et

L'association Sabine, représentée par XXX ? XXXXX dont le siège est **XXXX, 76000 Rouen**

### PRÉAMBULE

La métropole Rouen Normandie dans son plan de déplacement urbain (PDU) de décembre 2014 l'annonçait bien clairement : " *VERS LA CONSTRUCTION D'UNE « ÉCO-COMMUNAUTÉ » Expression de l'objectif de la collectivité, en se focalisant sur le rôle stratégique qu'occupent la mobilité et les mutations contemporaines qui influencent les déplacements.*"

La part modale du vélo dans la dernière enquête ménage est inférieure à 1 % sur le territoire métropolitain et de 2.5% sur l'intra boulevard rouennais.

Plus récemment la Métropole s'est engagée vers un objectif de 5 % de part modale du vélo d'ici 2023. Cet objectif ambitieux exige la construction d'espaces de travail efficaces entre la Métropole, ses élus et ses services, et les usagers cyclistes de l'espace public représentés par leurs associations. La présente convention est l'expression de cette demande et de cette volonté.

Cette convention s'inscrit aussi comme un engagement de la collectivité dans le cadre de la COP 21 de novembre 2018.

#### ARTICLE 1 : FINALITE

La finalité de cette convention est d'instaurer un cadre de bonnes pratiques en termes de concertation pour tout ce qui concerne les évolutions structurantes ou ponctuelles de l'espace public. Il s'agira de favoriser des déplacements cyclables sécurisants et confortables pour tous les cyclistes dans une perspective d'apporter des solutions, notamment, aux cyclistes urbains débutants afin de permettre un transfert modal vers le vélo tel qu'annoncé par la Métropole Rouen Normandie.

#### ARTICLE 2 : LES OBJECTIFS DE CETTE CONVENTION

La métropole de Rouen et l'association Sabine prennent l'engagement de se rencontrer et de travailler ensemble sur tous les grands sujets suivants :

- Toute création de voirie ou réhabilitation de voirie.
- Toute l'organisation des déplacements lors des grands événements culturels, sportifs...
- Toute emprise de chantier générant des modifications structurelles et à durée importante de l'espace public.

#### ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

La Métropole s'engage à :

- ▶ Considérer l'association comme un partenaire privilégié pour la politique cyclable.
- ▶ Fixer chaque année des objectifs communs de politique cyclable avec l'association, soumise au vote du conseil communautaire, et dont la réalisation est évaluée de manière collaborative selon les conditions décrites dans l'article 5.
- ▶ Instaurer des rencontres périodiques avec les services élaborant les projets (transport public, voirie, promotion du vélo, etc.) dès leur conception, afin notamment de développer une approche partagée des aspects liés aux cyclistes.
- ▶ Traiter les remontées de problèmes sur le réseau saisies par l'association, au même titre que tout autre signalement,
- ▶ Partager ses données de comptages issues des boucles de comptages automatiques,

#### ARTICLE 4 : LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION SABINE

L'Association s'engage à :

- ▶ Contribuer à la promotion de l'usage du vélo dans la métropole rouennaise, en collaboration avec la Métropole et les communes volontaires.
- ▶ Participer régulièrement aux réunions de concertation organisées par la Métropole prévues par l'article 2 en fonction des disponibilités de ses bénévoles et celles organisées par les communes, en fonction des disponibilités de ses bénévoles et faire part de sa position dans des délais raisonnables.
- ▶ Faire remonter les demandes des cyclistes en matière d'aménagements en faveur de la cyclabilité du territoire.

► Faire remonter périodiquement les problèmes ponctuels constatés par ses adhérents sur le réseau cyclable : problèmes d'entretien, tels que des trous en formation, la dégradation d'un revêtement, un besoin d'abaissé de bordure, marquages effacés, etc.

► Faire connaître les outils pédagogiques et de communication développés par l'association, notamment auprès des communes de la Métropole

#### ARTICLE 5 : ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Métropole Rouen Normandie a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée annuellement dans les conditions définies d'un commun accord entre la Métropole et l'association.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats rapportés à l'objet mentionné à l'article 2, sur l'impact des actions ou des interventions; au regard de leur utilité sociale et sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention:

Chaque année, avant le 31 mars, l'association transmettra à la Métropole un bilan des activités réalisées l'année précédente dans le cadre de cette convention. Ce bilan devra comporter un certain nombre d'indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, définis préalablement en commun.

Une réunion sera ensuite organisée entre la Métropole Rouen Normandie et l'association pour : tirer les enseignements de ce bilan, faire le point sur la méthode de travail, apporter les adaptations nécessaires et définir de nouveaux objectifs.

#### ARTICLE 6 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1, sauf à engager la rédaction d'une nouvelle convention.

#### ARTICLE 7 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure

Extrait du plan Vélo

## MESURE 1. Mettre en place une gouvernance partagée

Le plan vélo est administré par le **Comité de pilotage** (COPI) dont la mission est la validation et l'évaluation des piliers du plan vélo et la validation des objectifs à atteindre. Son animation est confiée au Président de la Métropole et aux élus en charge de la politique mobilité. Les services techniques, présents au COPI, sont en charge de la présentation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions du plan vélo. Le plan vélo relève d'une logique de grands projets. Il fixe la feuille de route de l'équipe projet pluridisciplinaire chargée de préparer, mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan vélo.

L'ensemble des mesures du plan vélo fait l'objet d'une concertation préalable. Pour ce faire, la Métropole s'appuie sur le **Comité d'engagement** composé des élus locaux, des associations d'usagers du vélo et des techniciens de la Métropole. Cette instance a vocation à proposer les différents paramètres des mesures du plan vélo. Pour ce faire, les membres doivent disposer dans un délai raisonnable des documents techniques et des scénarios de validation.

Le schéma de concertation pour les aménagements cyclables est le suivant :



Le Comité d'engagement est informé tout du long des projets : démarrage et fin des travaux, problématiques rencontrées, etc. Le Comité est invité aux phases travaux des projets et pourra, le cas échéant, apporter son expertise. Pour l'application des articles L.228-2 et L.228-3 du Code de l'environnement (voir Mesure 1), le Comité d'engagement est consulté sur les projets de voirie intégrant des aménagements cyclables quelque soit leur nature (bande cyclable, zone 30, piste cyclable, etc...).

L'ambition de développer la mobilité cyclable sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie doit aussi se concrétiser par une mobilisation citoyenne. C'est pourquoi le plan vélo et les projets qui en découlent dont l'objet d'une concertation auprès du **Conseil de Développement Durable de la Métropole**, et plus particulièrement du Comité des partenaires de la mobilité, et des **conseils de quartier** pour une approche plus fine des enjeux locaux. Ces derniers pourront notamment être sollicités lors des différentes phases d'un projet d'aménagement cyclable.

En parallèle, et afin d'établir des canaux de communication réguliers et de mettre à jour le plan vélo, la Métropole organisera des réunions annuelles avec l'ensemble des instances du plan vélo pour présenter le bilan de l'année écoulée (évaluation – Mesure 2) et les perspectives à venir.